

SUCRE ROUX DEMERARA BIOLOGIQUE

Fiche technique

Description du produit :	Extraction du jus de canne à sucre, puis floculation, concentration par cuisson, cristallisation et séchage. Il est préparé et emballé pour convenir sans autre préparation à l'alimentation humaine.	
Code :	16960 : en 25kg 16955 : en 5kg	
INCI :	Saccharum officinarum extract	
CAS :	91722-22-4	
Certification :	Certifié par Bureau Veritas certification France / FR-BIO 10	
Ingrédients :	Sucre de canne 100%* *Issu de l'agriculture biologique	
Origine	Paraguay	
Valeurs nutritionnelles (pour 100g) :	Energie	1700 kJ / 400 kcal
	Lipides	Aucune donnée
	Dont acides gras saturés	Aucune donnée
	Glucides	>99%
	Dont sucres	Aucune donnée
	Protéines	Aucune donnée
	Fibres	Aucune donnée
	Sel	Aucune donnée
Caractéristiques organoleptiques :	couleur : sucre de couleur brune Flaveur : Saveur sucrée, absence de perceptions étrangères et/ou désagréables Aspect : cristaux secs s'écoulant librement	
Caractéristiques physico-chimiques :	Polarisation	Max 99.2 %
	Granulométrie	1 – 1.5mm
	Humidité	< 0.25%
	Coloration en solution	2000 – 2800 ICUMSA
	Sédiment / sucres insolubles	Max 400 mg/kg
	Points noirs	Max 15 /1500g
	Aflatoxines :	
	- B1	< 2 ppb
	- B1-B2-G1-G2	< 4 ppb
	Métaux lourds :	
- Plomb	< 0.1 ppm	
- Cadmium	< 0.01 ppm	
- Mercure	< 0.005 ppm	
- Arsenic	< 0.1 ppm	
- Cuivre	< 0.1 ppm	
Pesticides :		
- Organochlorés	< 10 ppb	
- organophosphorés	< 5 ppb	
Caractéristiques microbiologiques :	Germes totaux aérobies	< 1000 ufc/g
	Levures	< 100 ufc/g
	Moisissures	< 100 ufc/g
	Coliformes totaux	< 100 ufc/g
	E.coli	< 10 ufc/g
	Staphylocoques	< 10 ufc/g
	Salmonelles	Absence dans 25g
Conservation :	Stockage à l'abri de l'humidité et de ses variations thermiques.	
DDM :	Dispensé de DDM selon le règlement CE 1169/2011.	
Garanties sans OGM :	selon le règlement cadre (CE) n°1829/2003 et n°1830/2003	
Garanties sans ionisation :	selon la directive 1999/2 CEE du 22/02/1999 règlement CE 967	
Alimentarité des emballages :	Nos emballages sont conformes au règlement 1935/2004 du 27/10/2004 et à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir, le décret n°2007-766 du 10/05/2007, abrogeant	

SUCRE ROUX DEMERARA BIOLOGIQUE

	partiellement le décret modifié n°92-631 du 8 juillet 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme ou des animaux. De plus, nos fournisseurs s'engagent à respecter le décret n° 98-638 du 20 juillet 1998 et le règlement 10-2011/UE.
Garanties sans nanotechnologie et nanomatériaux :	selon le règlement N°1169/2011/CE, le décret français n°2012-232 du 17 février 2012, l'arrêté du 6 août 2012.
Contaminants :	La fixation des teneurs maximales pour certains contaminants (métaux lourds, mycotoxines, nitrates, dioxines, PCB, mélamines..) sont conformes au règlement CE 1881/2006 et ses mises à jour.

Certificat allergènes

Allergènes	Présence intentionnelle par le biais d'un ingrédient, d'un arôme, d'un additif ou de supports: OUI/NON	Risque de contamination croisée. OUI/NON
Céréales contenant du gluten et produits à base de céréales	NON	NON
Crustacés et produits à base de crustacés	NON	NON
Œufs et produits à base d'œufs	NON	NON
Poissons et produits à base de poissons	NON	NON
Arachides et produits à base d'arachides	NON	NON
Soja et produits à base de soja	NON	NON
Lait, produits laitiers et dérivés (y compris lactose et protéines de lait)	NON	NON
Fruits à coques et produits à base de ces fruits	NON	NON
Céleri et produits à base de céleri	NON	NON
Moutarde et produits à base de moutarde	NON	NON
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	NON	NON
Sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l exprimées en SO ₂	NON	NON
Lupin et produits à base de lupin	NON	NON
Mollusques et produits à base de mollusques	NON	NON

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas notre responsabilité. Ils ne vous dispensent en aucun cas des obligations vous incombant en matière d'hygiène et de sécurité.